

ARRONDISSEMENT ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION A UN REFERENDUM

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA14 26 0078

OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie a entrepris un processus d'approbation consistant à autoriser l'aménagement d'un atelier-boutique de bijoux fabriqués et vendus sur place au 6044, rue Saint-Hubert.

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mars 2014, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le même jour, un second projet de résolution (CA14 26 0078) et ce, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie* (RCA-8).

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone 0184 et de ses zones contiguës, afin que la résolution CA14 26 0078 soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie du second projet de résolution peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande auprès du bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

DESCRIPTION DES ZONES

Le périmètre de l'ensemble de la zone 0184 et de ses zones contiguës est délimité par le plan figurant ci-dessous :



1130963110 01-2014

Ce plan décrivant la zone 0184 et ses zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau d'arrondissement au plus tard le 26 mars 2014, 17 h, à l'adresse suivante :

Secrétaire de l'arrondissement
Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 3^e étage,
Montréal (Québec) H2G 2B3

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées avant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

ABSENCE DE DEMANDES

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, les dispositions du second projet de résolution pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Ce second projet de résolution (CA14 26 0078) est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

Donné à Montréal, ce 18 mars 2014.

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut

MARSHINE CARRÉ
1/1

CA
20140318
[Signature]